

Charte qualité de l'ASQM

La définition de la qualité des prestations médicales doit être l'affaire des médecins. C'est pourquoi au cours de ces deux dernières années, l'ASQM s'est attelée à élaborer une charte qualité dans le cadre de son Forum Qualité. Par cette charte, l'ASQM et les organisations représentées à la Chambre médicale s'engagent à garantir la qualité et la transparence des activités en faveur de la qualité en médecine.

Il est possible de signer la charte qualité depuis le 8 septembre 2016. Nous sommes très heureux que 34 organisations médicales représentées à la Chambre médicale l'aient déjà signée, à savoir (Etat au 11.10.2016) :

- ASMAC
- fmCh
- FMP
- Médecins de famille et de l'enfance Suisse
- SFSM
- Société de médecine du canton d'Unterwald
- Société de médecine du canton de Bâle-Campagne
- Société de médecine du canton de Lucerne
- Société de médecine du canton de Saint-Gall
- Société de médecine du canton de Soleure
- Société de médecine du canton de Thurgovie
- Société de médecine du canton de Zurich
- Société médicale du Valais
- Société neuchâteloise de médecine
- Société suisse d'oncologie médicale
- Société suisse d'ophtalmologie
- Société suisse d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervicio-faciale
- Société suisse d'urologie
- Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation
- Société suisse de cardiologie
- Société suisse de chirurgie
- Société suisse de chirurgie de la main
- Société suisse de chirurgie thoracique
- Société suisse de chirurgie vasculaire
- Société suisse de génétique médicale
- Société suisse de médecine du travail
- Société suisse de médecine légale
- Société suisse de médecine nucléaire
- Société suisse de neurologie
- Société suisse de psychiatrie et psychothérapie
- Société suisse de radiologie
- Société Suisse de radio-oncologie
- Swiss Orthopaedics

- Union des sociétés suisses de médecine complémentaire

Lors de la Chambre médicale du jeudi 27 octobre 2016, nous organiserons une séance de signature symbolique de la charte et une photo de groupe avec les représentants des organisations signataires.

La signature de la charte qualité est bien évidemment facultative et vous aurez toujours la possibilité de la signer après la Chambre médicale en nous envoyant un courriel à asqm@fmh.ch.

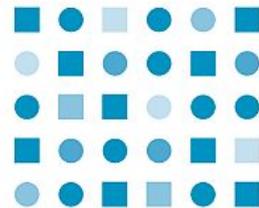
Publication des recommandations communes sur les registres médicaux

En raison du nombre croissant de données en médecine et de la nécessité de documenter la qualité, les registres médicaux gagnent en importance. Afin de garantir la qualité dans ce domaine également, l'ANQ, l'ASSM, la FMH, H+ et unimedsuisse ont élaboré des recommandations communes pour la création et la gestion de registres médicaux qui contiennent des standards minimaux notamment en ce qui concerne la protection et la qualité des données.

Ces recommandations ne sont pas contraignantes sur le plan juridique, mais elles bénéficient d'un large soutien grâce à une consultation élargie. Elles s'adressent principalement aux exploitants de registres ainsi qu'aux institutions et spécialistes intéressés.

Vous trouverez les recommandations relatives à la création et à la gestion de registres médicaux sur notre site internet: www.asqm.ch.

Recommandations
concernant la création et la gestion
de registres dans le domaine de la santé



Édité par:
ANQ, FMH, H+, ASSM, Médecine Universitaire Suisse
Juillet 2016, version 1.0

L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.
Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter: asqm@fmh.ch.

ASQM, FMH, Elfenstrasse 18, Case postale 300, 3000 Berne 15, Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, E-Mail: asqm@fmh.ch